

## Nouvel hôpital de Tarbes-Lourdes

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

## du 13 mai au 13 juillet 2024

### LE PROJET PRÉSENTÉ À LA CONCERTATION PRÉALABLE

Le centre hospitalier Tarbes-Lourdes envisage le regroupement des activités des hôpitaux de Tarbes et de Lourdes sur un site commun, afin de maintenir une offre qualitative et publique de soins pérenne. L'hôpital de Tarbes dispose actuellement de 247 lits et 88 places en médecine, chirurgie et obstétrique. L'hôpital de Lourdes dispose de 78 lits et 28 places en médecine et chirurgie. Les 2 hôpitaux ont fusionné administrativement depuis janvier 2023.

Il appuie cette orientation sur la proximité géographique des hôpitaux, la superposition de nombreuses activités et le diagnostic d'inadaptation d'une partie des locaux aux nouveaux enjeux de soin. Au cours des dernières années, il a envisagé 3 scénarios d'évolution :

1. Réhabilitation du site de la Gespe et mise aux normes sismiques du site de Lourdes ;
2. Regroupement des établissements à La Gespe ;
3. Construction d'un nouvel hôpital sur un site commun à Lanne

Les études techniques et économiques conduites par le centre hospitalier l'ont conduit à privilégier ce dernier scénario et à solliciter le cofinancement de l'État, pour un montant de 210 M€ toutes aides confondues. Par ailleurs, ce scénario prévoit un ensemble d'aménagements routiers sur le réseau exploité par le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées.

### LE CADRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Conformément aux dispositions de l'article L. 121-17 du Code de l'environnement, le centre hospitalier Tarbes-Lourdes et le conseil départemental des Hautes-Pyrénées ont pris volontairement l'initiative d'organiser une concertation préalable et ont sollicité par courriers des 14 et 20 septembre 2023, la Commission nationale du débat public (CNDP) en vue de la désignation de garants. Par sa décision du 4 octobre 2023, au titre des articles L.121-1 et L.121-15-1 et suivants, la CNDP a désigné Mme Virginie Allezard et M. Gilles Faure « garants de la concertation préalable sur le projet de reconstruction en site commun à Lanne des hôpitaux de Tarbes et Lourdes » (décisions de la CNDP disponibles sur le site internet [www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)).

Neutres et indépendants, les garants sont chargés de s'assurer du bon déroulement de la concertation.

Les participants peuvent s'adresser à eux par mail :

- [virginie.allezard@garant-cndp.fr](mailto:virginie.allezard@garant-cndp.fr)
- [gilles.faure@garant-cndp.fr](mailto:gilles.faure@garant-cndp.fr)

### L'OBJET ET LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION

En application du Code de l'environnement (article L. 121-15-1), la concertation préalable permettra notamment de débattre de l'opportunité, des objectifs, des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permettra, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris l'absence de mise en œuvre du projet. Elle portera aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

### DURÉE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation préalable se déroulera du 13 mai au 13 juillet 2024.

### MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Le site [www.ch-tarbes-lourdes.fr](http://www.ch-tarbes-lourdes.fr) donnera accès aux informations relatives au projet. Il permettra notamment de télécharger le dossier soumis à la concertation. Il présentera les modalités de participation proposées au public et sera régulièrement mis à jour pour rendre compte du déroulement de la concertation.

Les personnes intéressées pourront :

#### > déposer leurs contributions, avis et questions pendant toute la durée de la concertation :

- sur le registre numérique : [www.registre-numerique.fr/nouvel-hopital-tarbes-lourdes](http://www.registre-numerique.fr/nouvel-hopital-tarbes-lourdes) ;
- en écrivant aux garants ;
- en déposant des avis dans les registres papier disposés dans les lieux suivants :

o Accueil des hôpitaux de Tarbes (la Gespe) et Lourdes

o Siège de l'agglomération Tarbes-Lourdes à Jullian

o Siège du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées

o Dans les mairies de : Adé, Argelès-Gazost, Avern, Bagnères-de-Bigorre, Bénac, Lanne, Lannemezan, Louey, Ossun, Pontacq, Trie-sur-Baise, Vic-en-Bigorre.

#### > participer aux réunions publiques et ateliers de la concertation ouverts à tous :

- Le 15 mai à 18h, grand débat à Tarbes, Bourse du Travail (place des Droits de l'Homme)
- Le 16 mai à 18h, réunion d'information à Argelès-Gazost, salle de la Terrasse (6 Pl. de la République)
- Le 17 mai à 18h, réunion d'information à Vic-en-Bigorre, salle du conseil municipal (square de l'Hôtel de Ville)
- Le 21 mai à 18h, réunion d'information à Pontacq, salle du Théâtre (place Huningue)
- Le 22 mai à 18h, réunion d'information à Lannemezan, salle des fêtes (231, rue Thiers)
- Le 23 mai à 18h, réunion d'information à Trie-sur-Baise, salle du Conseil (place de la mairie)
- Le 24 mai à 18h, réunion d'information à Bagnères-de-Bigorre, maison de quartier Clair Vallon (rue des Saules)
- Le 11 juin à 18h à Tarbes, webinaire : atelier sur l'accès au nouvel hôpital
- Le 12 juin à 18h à Lourdes, Palais des Congrès (4, Av. du Maréchal Foch) : atelier sur les évolutions possibles du site actuel de l'hôpital de Lourdes
- Le 13 juin à 18h à Tarbes, Institut de Formation en Soins Infirmiers (Bd du Général de Lattre de Tassigny, à côté de l'hôpital) : atelier sur les évolutions possibles du site actuel de l'hôpital de Tarbes-la Gespe
- Le 26 juin à 18h à Lanne, salle des Fêtes (rue Saint-Blaise) : atelier sur l'intégration du projet sur la commune de Lanne
- Le 3 juillet à 18h, grand débat à Bénac, Salle des fêtes (rue des Pyrénées)

Les grands débats d'ouverture et de clôture seront retransmis en direct à l'aide de l'application Zoom. Les liens de connexion seront communiqués sur [www.ch-tarbes-lourdes.fr](http://www.ch-tarbes-lourdes.fr)

Des ateliers et réunions dédiés à des publics spécifiques seront également organisés et feront l'objet de comptes rendus publiés sur [www.ch-tarbes-lourdes.fr](http://www.ch-tarbes-lourdes.fr)

#### > s'exprimer à l'occasion des rencontres sur les principaux marchés : lieux et horaires sur [www.ch-tarbes-lourdes.fr](http://www.ch-tarbes-lourdes.fr)

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, les garants transmettent leur bilan au maître d'ouvrage qui le publiera sur le site internet de la concertation. Ce bilan sera également publié sur le site internet de la Commission nationale du débat public et sera joint au dossier d'enquête publique du projet.

En réponse au bilan des garants, le maître d'ouvrage publiera sur le site internet de la concertation, un document présentant les mesures qu'il juge nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.